



RINGETTE | RINGUETTE CANADA

INVITATION

Le comité des candidatures de Ringuette Canada lance le présent appel de candidatures afin de trouver des candidat.e.s à l'élection au conseil d'administration de Ringuette Canada lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 24 septembre 2025.

Postes à pourvoir chacun.e pour un mandat de trois ans:

- 3 postes d'administrateur.trice général.e

Pourquoi se joindre à nous?

Siéger au conseil d'administration de Ringette Canada est une occasion d'avoir un impact national significatif sur un sport en pleine croissance, soutenu par un solide mouvement communautaire. C'est une opportunité de :

- **Façonner l'avenir de la ringuette** – Influencer les politiques, le développement des athlètes et l'inclusivité à l'échelle nationale
- **Développer ses compétences en leadership** – Acquérir de l'expérience en gouvernance et en leadership au sein d'un organisme sportif national dynamique
- **Élargir son réseau dans le milieu sportif** – Collaborer avec des décideurs et des intervenants clés du sport au Canada et à l'international
- **Faire partie d'une communauté passionnée** – Travailler avec une équipe dévouée à la croissance de la ringuette et à la promotion de l'excellence

Pour postuler :

Les personnes intéressées sont priées de remplir le **formulaire de qualification des candidat.e.s** avant la **date limite**.

Les demandes doivent être reçues par Ringuette Canada au plus tard le **16 mai 2025, à 17:00 (HAE)**.

Courriel de soumission : ringette@ringette.ca

Formulaire du/de la candidat.e: [Formulaire de qualification des candidat.e.s au conseil d'administration de Ringuette Canada 2025 Bilingue – Formulaire Google](#)

Toute question peut être envoyée à ringette@ringette.ca



RINGETTE | RINGUETTE
CANADA

DOSSIER D'INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À propos de Ringette Canada

La ringuette, sport du patrimoine canadien, est l'organisme national qui régit la ringuette au Canada.

Ringette Canada est engagé à créer un environnement de travail inclusif et divers et est fier d'être un employeur offrant une occasion égale. Tous les candidat.e.s qualifié.e.s recevront une prise en considération pour le poste sans tenir compte de la race, de l'ascendance, du lieu d'origine, de la couleur, de l'origine ethnique, de la citoyenneté, des principes, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du statut marital, du statut familial ou du handicap.

Ringette Canada est à la recherche d'une personne possédant l'expérience, la passion, la vision stratégique et les valeurs qui lui sont propres pour l'aider à réaliser sa mission et sa vision.

Nous sommes fiers d'être une organisation axée sur l'athlète et guidée par des valeurs, qui propose des programmes, des événements et des initiatives permettant aux Canadien.ne.s de participer à un sport amusant, sécuritaire et inclusif.

En tant que leader mondial de la ringuette, nous aidons également les athlètes d'élite, les entraîneur.e.s et les officiel.le.s à atteindre leur meilleur potentiel par le biais des programmes de l'équipe nationale, de la Ligue nationale de ringuette et des événements et compétitions nationaux et internationaux.

Au Canada, la ringuette est un sport florissant représenté dans neuf provinces canadiennes. À l'échelle nationale, nous comptons plus de 30000 athlètes inscrit.e.s, 6800 entraîneur.e.s, 1400 officiel.le.s et d'innombrables bénévoles.

Notre Culture

Notre mission - Susciter la passion. Encourager le potentiel. Construire une communauté.

Notre vision - La ringuette offre des opportunités tout au long de la vie dans un environnement sportif sûr, inclusif et stimulant.

Nos valeurs - *Ringette Canada s'appuie sur une série de valeurs de base pour améliorer son travail et renforcer ses relations. Les valeurs suivantes, ainsi que notre adhésion aux principes du Sport pur, reflètent notre passion pour la ringuette et notre engagement commun envers elle.*



RINGETTE | RINGUETTE **CANADA**

Ringuette Canada et la Ligue nationale de ringuette sont membres du mouvement Sport pur, et adhèrent à ses principes [Principes sport pur \[pdf\]](#). Vous trouverez de plus amples informations au sujet du mouvement Sport pur à l'adresse suivante : www.truesportpur.ca

Nous croyons en:

L'innovation

Nous essayons de nouvelles choses et adoptons de nouvelles approches pour atteindre nos objectifs tout en gérant les risques.

La communauté

Nous accueillons des perspectives diverses pour enrichir notre expérience. Nous prenons en compte l'intérêt général.

La responsabilité

Nous gérons et dirigeons avec intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actes et apprenons de nos erreurs.

Le respect

Du sport; des règles; de notre patrimoine; d'autrui.

L'excellence

Nous exigeons la qualité. Nous donnons le meilleur de nous-mêmes dans chaque situation. Nous nous efforçons de nous améliorer en permanence.

Lisez le [plan stratégique de Ringuette Canada \(2024-27\)](#) qui nous guidera sur la voie de l'excellence et de la croissance future.

Exigences obligatoires pour les administrateur.trice.s généraux

- Être âgé.e d'au moins 18 ans
- Être résident.e du Canada
- Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou d'un autre pays
- Ne pas être en faillite
- Ne pas être administrateur.trice, dirigeant.e ou membre d'un comité d'une association de ringuette autre que Ringuette Canada
- Ne pas être un.e employé.e d'une association de ringuette ou de Ringuette Canada



RINGETTE | RINGUETTE **CANADA**

Compétences recherchées pour les administrateur.trice.s généraux

- une expérience antérieure de bénévolat dans un organisme à but non lucratif
- une connaissance et une compréhension des devoirs et des responsabilités d'un.e administrateur.trice d'un conseil de gouvernance
- un haut degré d'intégrité, d'honnêteté, de responsabilité éthique et d'ouverture à des opinions et des points de vue divers
- un style de travail collaboratif et constructif
- une grande capacité de communication

Compétences spécifiques aux administrateur.trice.s généraux

Les administrateur.trice.s généraux seront recruté.e.s en fonction de leur capacité démontrée à contribuer de manière significative au leadership de Ringuette Canada et à faire en sorte que le conseil dispose d'un ensemble de compétences diverses et variées afin de pouvoir prendre des décisions optimales. Au cours de la présélection des candidatures, une méthodologie pondérée pourra être utilisée pour s'assurer que la composition du conseil d'administration reflète idéalement les compétences spécifiques énumérées ci-dessous :

- Gouvernance et planification stratégique
- Expérience en matière d'affaires et d'entreprises
- Expertise en matière de gestion financière
- Expertise dans le domaine du sport amateur
- Gestion des ressources humaines

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Ringuette Canada fonctionne comme un conseil de "gouvernance" volontaire. Dans ce modèle, le conseil est chargé d'approuver l'orientation stratégique de Ringuette Canada - y compris l'énoncé de sa vision, de sa mission et de ses valeurs - ainsi que les politiques de gouvernance qui guident l'action de la direction. Le conseil approuve également les principales initiatives de programme et le budget qui définit la façon dont l'organisme va allouer les ressources financières pour atteindre ses objectifs.

Le conseil d'administration embauche le directeur.ice général.e de Ringuette Canada, qui rend compte au conseil d'administration, et le personnel de l'organisation rend compte à li directeur.ice général.e. Le conseil ne dirige pas les activités quotidiennes du personnel. Il incombe à li directeur.ice général.e de gérer le personnel pendant qu'iel met en œuvre les programmes et les activités qui permettront d'atteindre les objectifs stratégiques de l'organisme, tout en respectant le budget et les politiques. Le conseil d'administration a un rôle de surveillance pour s'assurer que ces objectifs sont atteints, sans pour autant s'impliquer dans la réalisation de ces objectifs.



RINGETTE | RINGUETTE
CANADA

Fonctions d'un.e administrateur.ice

Chaque administrateur.ice a une obligation fiduciaire. Cela signifie qu'iel doit faire passer les intérêts de l'organisation avant ses propres intérêts. Iel doit s'efforcer de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'organisation et de ses parties prenantes. L'obligation d'éviter les conflits d'intérêts est inhérente à ce devoir. Un.e administrateur.ice doit s'abstenir de s'impliquer dans les questions soumises au conseil d'administration lorsqu'iel est susceptible d'en tirer un bénéfice personnel ou lorsqu'une personne raisonnable peut penser qu'iel est susceptible d'en tirer un bénéfice.

Les administrateur.ice.s ont un devoir de diligence, ce qui signifie qu'iels doivent appliquer le niveau de compétence et de diligence qu'une personne raisonnable et prudente exercerait dans une situation comparable. Cela signifie que, lorsqu'iels prennent des décisions, les administrateur.ice.s doivent poser de bonnes questions et bien comprendre une recommandation et ses implications avant de la voter. Lorsqu'iel supervise le travail de la direction, l'administrateur.ice a l'obligation de poser des questions et de rechercher toutes les informations nécessaires pour s'assurer que les choses fonctionnent comme elles le devraient.

Notre cadre de gouvernance

Le conseil d'administration de Ringuette Canada s'efforce de s'acquitter de sa responsabilité d'assurer une bonne gouvernance au profit de l'organisation et de ses parties prenantes. Pour ce faire, le conseil fonctionne dans un cadre de gouvernance qui reflète les obligations légales ainsi que les meilleures pratiques de gouvernance. Notre cadre de gouvernance comprend notamment :

- les exigences de la [loi canadienne sur les organisations à but non lucratif](#);
- [les règlements administratifs de Ringuette Canada](#), tels qu'approuvés par nos membres;
- [le code de gouvernance du sport](#), qui reflète les meilleures pratiques en matière de gouvernance pour les organismes nationaux de sport;
- [le mandat de notre conseil d'administration](#);
- [les mandats des comités du conseil d'administration](#);

Dans un "bulletin" de gouvernance de Sport Canada en 2021, Ringuette Canada s'est classée parmi les huit premiers sur plus de 60 organismes nationaux de sport pour la solidité de ses pratiques de gouvernance. Nous cherchons continuellement à améliorer la qualité de notre gouvernance et à nous conformer aux meilleures pratiques



RINGETTE | RINGUETTE
CANADA

Conditions d'emploi des membres du conseil d'administration

Les administrateur.ice.s assistent généralement à six réunions du conseil d'administration par an, ainsi qu'aux réunions des comités du conseil dont iels sont membres. Une réunion typique du conseil dure environ deux heures. Deux fois par an, le conseil d'administration se réunit en personne la fin de semaine. Les documents d'information relatifs aux points à l'ordre du jour des réunions sont publiés une semaine avant les réunions du conseil d'administration, et les membres du conseil d'administration sont censé.e.s se présenter aux réunions après avoir lu et examiné ces documents.

Outre leur participation aux réunions du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration siègent généralement à un ou deux comités du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'aider le conseil d'administration à veiller à la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance et au maintien d'un comportement éthique.

Le comité de la vérification et des risques aide le conseil d'administration à superviser les politiques et les contrôles financiers et de gestion des risques de Ringuette Canada, y compris l'interaction avec nos vérificateurs externes indépendants.

Le comité des nominations est chargé de rechercher des candidat.e.s pour l'élection du conseil d'administration, afin de s'assurer que celui-ci dispose des compétences et des perspectives nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de l'organisation.

Le comité des ressources humaines aide le conseil d'administration et le directeur.ice général.e en les conseillant sur les pratiques de Ringuette Canada en matière de politiques d'emploi, de rémunération et de perfectionnement professionnel du personnel.

De temps à autre, le conseil d'administration peut également créer des comités spéciaux pour répondre à des besoins spécifiques, tels que le comité de planification stratégique.

Les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil ou aux comités, mais iels sont remboursés pour les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions (p. ex. frais de déplacement) conformément aux politiques de Ringuette Canada.



RINGETTE | RINGUETTE **CANADA**

Devenir membre du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Ringette Canada est composé de neuf (9) membres. Lors de chaque assemblée générale annuelle, trois membres du conseil sont élu.e.s pour un mandat de trois (3) ans. Les membres du conseil ne peuvent exercer plus de deux (2) mandats consécutifs (6 ans au total), une mesure destinée à assurer le renouvellement du conseil. Après chaque assemblée générale annuelle, le conseil d'administration élit l'un.e de ses membres comme président.e du conseil et président.e de Ringette Canada pour l'année suivante.

Le conseil d'administration de Ringette Canada est un conseil axé sur les compétences. Le conseil veille à ce que ses membres possèdent collectivement les compétences en affaires et en organisation, la connaissance des bonnes pratiques de gouvernance, les caractéristiques et les valeurs personnelles, ainsi que l'expérience de vie nécessaires pour contribuer à la gouvernance efficace de l'organisme. L'un.e des administrateurs, l'administrateur.ice représentant les athlètes, doit être un.e athlète de ringette en activité ou ayant récemment pris sa retraite sportive au niveau national, afin de s'assurer que le point de vue des athlètes est représenté au sein du conseil d'administration.

Le comité des candidatures tient à jour une matrice des compétences qui identifie les compétences professionnelles nécessaires au conseil d'administration (gestion financière, gestion des risques, juridique, gestion des ressources humaines, marketing/promotion, etc.), ainsi qu'une politique de diversité qui définit l'approche du conseil d'administration pour garantir la représentation de perspectives diverses. Le comité des nominations mène un processus annuel pour comparer les compétences et les perspectives représentées par les membres actuel.le.s du conseil d'administration à la matrice des compétences et à la politique de diversité, et utilise ces informations pour rechercher et proposer des candidat.e.s à l'élection qui renforceront le conseil d'administration. Le comité des nominations recommande une liste de candidat.e.s au conseil d'administration aux membres lors de l'assemblée générale annuelle, mais chaque membre est libre de voter pour n'importe quel.le candidat.e.

Rémunération

Les administrateur.trice.s ne reçoivent aucune compensation financière pour leur participation, mais iels ont le droit d'être remboursé.e.s pour les frais de déplacement et autres dépenses encourues dans le cadre de leur fonction d'administrateur.trice